



Le nouveau Code de Développement Territorial (CoDT) entrera en vigueur le 1^{er} juin 2017

Découvrez sa structure et les nouveaux instruments
qu'il met en place !

Bienvenue à la formation CoDT d'Inter-Environnement Wallonie :

**Mardi 2 mai 2017,
de 17h30 à 19h30**

Accueil dès 17h

**Deux dates en mai,
un seul et même contenu**

**Mardi 23 mai 2017,
de 10h à 12h**

Accueil dès 9h30

Où ?

**Palais des Congrès
de Namur**

Auditoire Henry Michaux
Place d'Armes - 5000 Namur

*Que vous soyez citoyen, membre d'une association ou d'une CCATM,
professionnel de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire,
cette formation CoDT de la Fédération IEW est ouverte à tous !*

**Participation gratuite / INSCRIPTION OBLIGATOIRE
via le formulaire en ligne sur le site IEW.BE**

Contact : Julie Debruyne • j.debruyne@iew.be • 081/390 750



Wallonie



Le Conseil fédéral des géomètres-experts (www.economie.fgov.be) reconnaît IEW en tant qu'organisme accréditeur de formations continuées. Dès lors, les heures de formation suivies par des géomètres-experts peuvent faire l'objet d'une attestation. L'attestation est délivrée sur demande du géomètre-expert, à l'issue de la formation. Le demandeur devra signaler aux organisateurs ses coordonnées complètes ainsi que son n° d'inscription GED.